

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse:
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
 expéd. franco par la poste » 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
 par la poste, franco » 4.—
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.
 Pour l'étranger: les frais de port en sus.

PRIX DES ANNONCES:

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 c.
 » 3 » de 1 à 7 » 75 à 1 fr.
 Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par inser-
 tion.
 Une remise pour les annonces est accordée aux
 abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier.
 Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — FÉVRIER 1865.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.										CHAUMONT.										
Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.	Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.			Direction.	Force.					Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.			Direction.	Force.		
1	+3,6	+3,4	+5,3	713,36	7,5	S.-O.	Moyen.	Couvert.	Pluie interm. toute la journée.	2,490	1	-0,1	-2,0	—	657,1	2,9	O. var.	Moyen.	Couvert.	Neige jusqu'à 11 h. mat.
2	+2,6	+1,2	+5,0	715,60	5,2	S.-O.	id.	Couvert.	id. id.	2,482	2	-1,1	—	—	659,5	2,9	S.-O.	Fort.	tt.-couv.	id. presque tout le jour.
3	+1,1	-0,5	+3,7	723,71	13,7	id.	Faible.	id.	Neige id.	2,465	3	-4,5	-5,8	—	666,0	7,1	N.-O.	id.	Couvert.	Vent N.-E. fort à 9 h. soir.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE
du jeudi 2 mars.

FAILLITES.

1. Ensuite du dépôt de bilan fait par le citoyen Louis-Hermann Locher-Jeanerret, feu Christian, âgé de 44 ans, originaire de Hasle (Berne), marchand à Fleurier, le tribunal civil du Val-de-Travers, en date du 13 courant, en a prononcé la faillite et a renvoyé la liquidation de cette masse au juge de paix du cercle de Môtiers, lequel fait connaître aux créanciers dudit Louis-Hermann Locher, que les inscriptions au passif de cette masse seront reçues au greffe de paix à Môtiers, du lundi 6 au vendredi 31 mars 1865, jour où elles seront closes à 5 heures du soir. Ils sont en outre péremptoirement assignés à se rencontrer le lendemain samedi 1^{er} avril, à 2 heures après midi, à la salle de justice de Môtiers, pour suivre aux opérations ultérieures de cette liquidation sommaire; le tout sous peine de forclusion.

2. Par jugement en date du 20 février 1865, le tribunal civil du district du Val-de-Travers a prononcé la faillite de la maison Edouard Pierrehumbert et compagnie, fabrique d'horlogerie ayant son siège à Fleurier, et celles des trois membres de cette association qui sont nommément: a) le citoyen Edouard Pierrehumbert, feu Edouard, âgé de 26 ans, originaire de Sauges, horloger, actuellement domicilié à Marseille; b) le citoyen Paul-Eugène Gindraux, âgé de 50 ans, horloger, des Bayards feu Eugène, domicilié à Paris, et c) le citoyen Charles Morel, âgé de 25 ans, bernois, fils du citoyen Charles-Ernest Morel, négociant, domicilié à Paris. En conséquence, les créanciers de la maison E. Pierrehumbert et C^e et ceux des trois associés prénommés sont requis sous peine de forclusion: 1^o de faire inscrire leurs titres ou réclamations au greffe du tribunal civil du Val-de-Travers, à Môtiers-Travers, du 5 mars au 5 avril 1865; ce dernier jour les inscriptions au passif de chacune de ces faillites seront clôturées à 5 heures du soir; 2^o de se présenter devant le tribunal des dites faillites, qui siègera à l'hôtel de ville de Môtiers-Travers, le 7 avril 1865, dès les 9 heures du matin, pour assister à la liquidation.

3. Par jugement en date du 4 février 1865, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé la faillite du citoyen Christophe Perret, fils de Julien Perret et de Rosine-Catherine née Roth, originaire de la Sagne (Neuchâtel), âgé de 60 ans, guillocheur à la Chaux-de-Fonds, et en a renvoyé la liquidation au juge de paix, pour être opérée en la forme ordinaire. En conséquence, les créanciers dudit Jacques-Christophe Perret, sont requis sous peine de forclusion: 1^o de faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de paix de la Chaux-de-Fonds, depuis le 2 au 30 mars 1865, ce dernier jour jusqu'à 4 heures du soir; 2^o de se présenter devant le juge de paix siégeant à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le samedi 1^{er} avril 1865, dès les 9 heures du matin, pour assister aux opérations de la liquidation.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.

4. Les héritiers de Madame Lydie née Huguenin-Bergenat, veuve du citoyen Félix-

Henri Jeanerret, originaire du Locle (Neuchâtel), demeurant à la Chaux-de-Fonds et inhumée au même lieu, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix du cercle de la Chaux-de-Fonds fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le 2 mars prochain au 5 avril suivant, ce dernier jour jusqu'à 4 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à la Chaux-de-Fonds le samedi 8 avril 1865, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

5. Les héritiers du citoyen Auguste Perrotet, horloger, fils de Jean-David Perrotet, originaire Fribourgeois, demeurant au Locle, où il est décédé le 22 février 1865, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix du Locle fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le jeudi 2 jusqu'au jeudi 25 mars 1865, inclusivement, à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira au Locle, le samedi 25 mars 1865, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

TUTELLES ET CURATELLES.

6. La justice de paix du Locle, dans son audience du 14 février 1865, a nommé le citoyen Numa Matthey-Junod, agent d'affaires au Locle, en qualité de curateur au citoyen Tell-Ferdinand Dumont, horloger, précédemment domicilié à Morat et actuellement à Londres. Cette nomination qui a eu lieu conformément à l'article 362 du code civil, est portée à la connaissance du public pour sa gouverne.

IMMEUBLES A VENDRE

La vente du **domaine de Chaumont**, appartenant à l'hoirie de M. F. Jeanerret, annoncée comme devant avoir lieu le 9 mars courant, chez le notaire Ch.-U. Junier, est renvoyée jusqu'à nouvel avis.

8. A vendre ou à louer, de suite ou pour St-George, à **Cormondrèche**, une maison renfermant un grand logement. S'adr. à Benoit Colin, au dit lieu.

9. On exposera en vente le jeudi 9 mars prochain, à 2 h. de l'après-midi, en l'étude de M. H. Jacottet, notaire, à Neuchâtel, les immeubles suivants:

1^o **A Maillefer**, une vigne, lettre D, n° 15, de la contenance d'environ 3 ouvriers, joûtant de bise la ruelle Maillefer, de joran M. Berthoud-Coulon, de vent Mme Rognon, d'uberre la vigne indiquée n° 2 ci-dessous.

2^o Au même lieu, une vigne, lettre D, n° 12, contenant environ 6 ³/₄ ouvriers, joûtant de bise la ruelle Maillefer, de joran la vigne indiquée n° 1 ci-dessus, de vent M. Périllard, d'uberre M. Guignet.

3^o **A Chansons**, territoire de Pesieux, une vigne contenant environ 3 ouvriers, joûte de bise M. J.-L. Roulet, de joran M^{me} veuve Jacot, de vent M. S. Roulet, d'uberre le sentier public.

S'adresser, pour les conditions, au dit notaire, et pour voir les immeubles, à M. G. Jampen, vigneron au Tertre, maison Rosalaz.

Municipalité de Neuchâtel.

Le Conseil municipal expose en vente publique: quatre lots de terrains pour sols de maisons, contenus dans le massif du bas au quartier des Bercles.

Cette vente aura lieu jeudi 16 mars 1865, à 2 heures après midi, aux conditions du cahier des charges dont on peut prendre connaissance à l'hôtel-de-ville, au bureau de la direction soussignée.

Direction des travaux publics.

Mardi le 7 mars prochain, dès les deux heures de relevée, en la maison-de-ville de Neuveville, M. François-Charles Imer père, propriétaire, de et à Neuveville, et ses enfants, exposeront en vente par voie d'enchères publiques franchises et volontaires et sous de très-favorables conditions:

La maison d'habitation, avec grange et écurie, qu'ils possèdent à Neuveville, lieu dit **les Plantes**, comprenant deux logements ayant une magnifique vue sur le lac et les Alpes, une lessiverie et une fontaine dans le bâtiment, un pressoir neuf avec vases de cave pour environ 14000 pots.

Ce bâtiment est très-approprié pour y fonder un pensionnat ou pour y exploiter un commerce de vins. Avec peu de frais, il serait facile d'y établir une brasserie qui aurait toutes les chances de réussite, vu qu'il n'en existe aucune ni dans la localité ni aux environs.

Autour de ce bâtiment se trouvent un verger avec arbres fruitiers, un jardin et une cour d'une contenance de 74 perches, 90 pieds.

Neuveville, le 25 février 1865.
A.-L. SUNIER, notaire.

Immeubles à vendre, rière St-Blaise.

Lundi 6 mars 1865, l'on exposera en vente publique par voie de minute, dans l'hôtel de Commune de St-Blaise, dès les 8 heures du soir, les immeubles suivants situés rière Saint-Blaise et Marin.

1^o Un jardin sous les vignes (**Vigner**), contenant 15 perches, 15 pieds, limité de vent par la route cantonale, de joran par M. Thorens-Dardel, de bise par M. A. Dardel-Crible, et d'uberre par Mlle Marianne Clottu.

2^o Un champ au **Perveuil**, rière Marin, contenant environ une pose, limité de vent et de bise par M. A. Dardel-Crible, de joran par la route tendant de Marin à Vavre, et d'uberre par la route cantonale.

3^o Un champ à **la Joûte**, rière St-Blaise, contenant 1 arpent, 50 perches et 50 pieds; il joûte de vent MM. F. Veluzat, F. Virchaux, la Commune de Wavre et les hoirs de D. Davoine, de joran la Commune de Wavre, de bise Mme veuve Sandoz-Prince, et d'uberre le chemin tendant de Wavre à Marin.

4^o Une vigne en bon plant de raisin blanc, située **Es Plantes**, rière St-Blaise, contenant 35 perches, 50 pieds; elle joûte de vent M. Ch.-Philippe Pointet, de joran M. D. Dardel, de bise le chemin des carrières, et d'uberre Mme Caroline Guyot-Davoine.

5^o Une vigne aussi en plant blanc, au **Tertre**, rière St-Blaise, contenant 92 perches, 50 pieds; joûte de vent la veuve et les enfants de feu Charles Tschantz, de joran la route cantonale, de bise MM. Alexandre Clottu et F. Pé-

ters, et d'uberre M. Jules-Jonas Dardel.

6^o Une vigne aussi en plant blanc, aux **Fourmillières**, rière St-Blaise, contenant 49 perches, 10 pieds; elle joûte de vent Mme Dessoulavy-Dardel, de joran M. F. Petitpierre, de bise Mme Zélie Brondre et d'uberre un chemin.

7^o Une maison d'habitation située au bas du village de St-Blaise, renfermant un magasin au rez-de-chaussée, meublée pour un détail d'épicerie, une grande cave dans le fond, au premier étage grande chambre et cuisine, au second une grande chambre, deux dites à ser-rer, plus un grand galeas. Les limites sont: de vent Mme Tribolet-Virchaux, de joran M. F. Brenier, de bise M. J.-G. Kramer, et d'uberre la rue du village.

Pour les conditions de la vente et autres renseignements, s'adr. à M. A. Bachelin à Neuchâtel, ou à M. A. Junier, notaire, à St-Blaise.

On offre à vendre ou à louer, aux **Parcs**, territoire de Neuchâtel, une possession consistant en un bâtiment servant d'habitation, ayant rez-de-chaussée et un étage, contenant 4 pièces, avec dépendances et un terrain contigu, en nature de jardin, plantage et vigne de la contenance d'environ 2 ouvriers et demi, joûtant de bise et de joran l'hoirie de M. Samuel Fornachon, de vent M. Albert de Merveilleux, d'uberre, le chemin des Parcs. Cet immeuble jouit d'une très-belle vue et peut être facilement utilisé pour restaurant ou pension.

S'adr. pour prendre connaissance des conditions à M. H. Jacottet, notaire, à Neuchâtel.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

14. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 9 mars 1865, dans les magasins de M. E. Bovet, commissionnaire, faubourg du Lac n° 12, à Neuchâtel, **divers meubles neufs**, savoir: un **lavabo** noyer, garniture en porcelaine; **deux toilettes** anglaises en noyer; un bois de fauteuil **voltaire** en noyer, Louis XV; **trois couronnes** de lit ovales en noyer et **des bâtons de rideaux** à poulies. — On vendra également de la **quincaillerie** (roulettes, bagues, pitons, agrafes, anneaux, arcs, etc.)

Les montes commenceront à 9 heures du matin.

Greffe de paix.

15. On vendra par voie d'enchères publiques, le mardi 7 mars 1865, au plain-pied de la maison n° 11, rue de l'Industrie, à Neuchâtel, divers objets mobiliers tels que: commode, garde-robes, canapé, tables, chaises, glace, pendule, tableaux, de la literie, du linge; des habillements d'homme; des outils de cordonnier; un potager et autres articles desquels on supprime le détail; les montes commenceront à 9 heures du matin.

Greffe de paix.

16. On vendra, par voie d'enchères publiques, le lundi 6 mars 1865, dans la maison du débit de sel à St-Blaise, **un mobilier** complet. Les montes commenceront à 9 heures du matin. Les amateurs pourront visiter les dits objets, le vendredi, samedi et lundi matin avant les mises.

A VENDRE.

On offre à vendre **deux orgues d'église**, neuves, chacune à dix registres, solidement construites, style gothique, mais différentes de construction et de prix; vu des circonstances particulières, elles seront cédées à très-bas prix. Elles sont garanties et on acceptera un paiement à terme. S'adr au bureau d'avis.

**EMPRUNT A PRIMES
DE LA VILLE DE MILAN**

Prochain tirage le **1^{er} avril**.
On peut se procurer des **obligations originales**, valables pour **tous** les tirages jusqu'à ce qu'elles sortent, à **fr. 36**, chez **Albert BOVET**, banquier, Terreaux, n° 2.
Lettres et argent franco.

Dès ce jour, le sieur Jules Calame vendra au détail de la viande de bœuf, veau et porc, dans le débit de M. Vassaux, rue des Moulins; il se recommande à l'honorable public dont il ose solliciter la confiance; il fera son possible pour le satisfaire et vendra à prix réduit.

20. Des **paniers en osier** soit coupons, pour la fabrication du pain, ainsi qu'un pétrin. S'adr. Grand'rue n° 2.

On trouvera comme les années précédentes, chez Georges Belperrin, à Colombier, des graines de carottes, betteraves, etc., et toutes les graines de jardin, garanties et à des prix raisonnables.

22. On offre à vendre environ **600 pieds de fumier** de vache, bien conditionné, à prendre sur place ou rendu à la gare. S'adr. au bureau d'avis.

En vente à la
Librairie Delachaux & Sandoz.
à Neuchâtel.

BIBLIORHAPTES, ou livres couseurs pour classer et relier soi-même subitement, à mesure qu'ils arrivent, les papiers de commerce, correspondance, etc., prix fr. 12.

24. On offre à vendre un **laigre vin blanc 1863**, de 1500 pots. S'adr. au bureau de cette feuille.

Nous annonçons que notre magasin est de nouveau assorti en graines: **1° de FLEURS, 2° POTAGERES, 3° FOURRAGES, 4° GRANDE CULTURE, en bonne qualité fraîche, et à des prix avantageux.**

Notre prix courant sera adressé gratis et franco aux personnes qui nous en feront la demande.
DURR et DREHER,
marchands de graines 217, Berne.

Librairie Delachaux et Sandoz,

Il vient de paraître:

EXAMEN DES

Principales questions critiques

soulevées de nos jours au sujet du quatrième Evangile, par
F. GODET, pasteur.

(Extrait du commentaire sur l'Evangile de St-Jean, du même auteur, avec un chapitre nouveau sur la certitude de l'histoire évangélique), fr. 1.

HISTOIRE DE L'ASTRONOMIE,

dans ses rapports avec la religion, par
Frédéric de Rougemont,
1 v. in-12, fr. 1.50.

UNE PREMIÈRE ANNÉE DE MINISTÈRE,

journal d'un pasteur,

1 vol. in-12, fr. 1.50.

GETHSÉMANÉ ET GOLGOTHA,

Essai sur la Rédemption, par

FRÉDÉRIC de ROUGEMONT,

publié par la Société des livres religieux de Neuchâtel; broch. in-12, 75 c.

Catalogue de la librairie protestante, publié de concert avec les deux librairies protestantes de Paris; un vol 8° de 112 pages sur deux colonnes, 50 c.

Ch.-G. Heinzely, à Hauterive, ayant un petit laigre de **vin rouge 1861** qu'il mettra en perce sous peu, invite les personnes qui désireraient en obtenir à s'adresser à lui. Il sera cédé à un prix très-raisonnable.

Thé suisse

de **Ch. BERTHOLET fils, pharmacien,**
à Grandson.

Ce thé pectoral, adoucissant et légèrement tonique, s'emploie avec beaucoup de succès dans la guérison des rhumes, catarrhes et affections de poitrine. Il est d'un goût très-agréable et remplace avec avantage le thé de Chine et le café. Dépôts: à Neuchâtel, chez M. Baillet, pharmacien; à Colombier, pharmacie Chable.

29. On offre à vendre différents outils de confiserie et pâtisserie, mortiers, bassines, et en outre un assortiment complet de pêche, filets, hameçons et truble; plus, quelques centaines de bouteilles. S'adr. rue de l'Hôpital, n° 19.

30. A vendre un chien race St-Bernard, très-bon pour la garde. S'adr. à M. Künti, rue des Epancheurs, 9.

31. A vendre, une **calèche légère**, solidement construite, et dont on s'est peu servi. S'adr. au bureau d'avis.

Papeterie Jean Niggli.

Planches pour dessin.

33. A vendre, à bon compte faute d'emploi, un bon calorifère composé d'une belle cloche avec grille et tuyaux en fonte, tambour en tôle et conduits en terre à air chaud; cet appareil, dans lequel toute espèce de combustible peut être employé, serait très-propre pour le chauffage d'un grand atelier, d'une serre, ou utilisé pour une industrie quelconque. S'adr. à la **fabrique de St-Jean, près Landeron**, où l'on offre aussi une pierre à fouler (**soit rebatte**) en granit blanc, mesurant 4 1/2 pieds de diamètre sur 2 de hauteur; cette pierre creusée plus profondément, pourrait être transformée en bassin pour fontaine ou jet d'eau.

ATTENTION!

Par circonstances imprévues, on offre à vendre les **laigres** suivants: 2 de la contenance de 6 bosses chacun, un de 4 bosses, 2 de 5 bosses chacun, et un de 2 bosses. On sera très-accommodant pour cette vente, désirant qu'elle se fasse promptement. S'adr. au bureau d'avis.

35. A vendre, **tous les outils** d'un faiseur d'échappements, savoir: un compas aux engrenages, un tour à finir, un dit à pivoter, un outil à percer droit, outil à planter, et d'autres, dont on supprime le détail. Le bureau d'avis indiquera.

36. A vendre, une **bonne carabine**, au café du Mexique.

37. De rencontre, chez Fréd. Schumacher, fabricant de meubles et tapissier, un bois-dé-lit en noyer à une personne, avec paillasses à ressorts et matelas en bon crin, et un lit à deux personnes avec paillasses à ressorts; ces lits sont en très-bon état.

Papeterie Jean Niggli.

Nouvel envoi d'**albums pour photographies.**

Dépôt spécial de VERRES A VITRES

en tous genres et articles de bâtiments, **gros et détail**. On enverra des tarifs contre demandes.

GLACES DE PARIS de toutes dimensions, p^{er} devantures de magasins, posées ou non.

GLACES et VERRES de Paris, pour **photographies**. On enverra également un tarif contre demande.

FONTES D'ORNEMENTS et autres, p^{er} constructions, à prix réduits, posées ou non.

CIMENT DE GRENOBLE première qualité, le seul qui se vende à Genève, au prix de fabrication. Chez **PERRODY**, rue Kléberg 12, à Genève.

POUDRETTES. Le citoyen Jean-Louis Richard, vigneron pépiniériste, à Cully, annonce à MM. les propriétaires de vignes et vigneron, qu'il est bien pourvu de belles poudrettes d'un an et de deux ans, fendant vert et fendant roux, des premiers choix de Lavaux; il fera toujours tout son possible pour satisfaire les personnes qui continueront de l'honorer de leur confiance. Adresser les commandes à son correspondant, Henri Wenger, vigneron, à Auvernier, chez qui l'on peut voir des échantillons.

Meier, coutelier, rue St-Maurice 5, rappelle au public son assortiment de sécateurs et coutellerie de tout genre, à des prix modérés. On aiguise chaque jour tout ce qui concerne son état.

GRAND ASSORTIMENT

chez

FRÈRES LORIMIER

NEUCHÂTEL (Suisse).

LITS EN FER FORGÉ ET SOMMIERS A RESSORTS

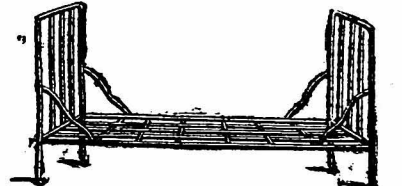
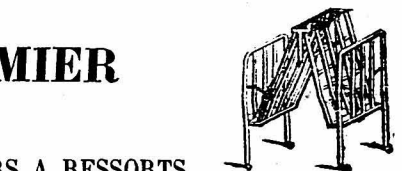
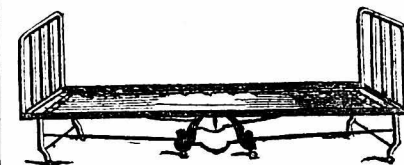
pour hôtels, pensions, administrations, etc.

BANCS, CHAISES ET TABLES EN FER POUR JARDINS.

ÉLÉGANCE

SOLIDITÉ

garantie.

**29 WATERLOO**

suite du

CONSCRIT DE 1813.

Après la charge des cuirassiers, il fallut du temps pour nous reformer. — La bataille continuait à Hougoumont; la canonnade recommençait à notre droite; on avait amené deux batteries de douze pour balayer la chaussée en arrière de la Haie-Sainte où la route entre dans la côte. Chacun voyait que l'attaque allait se porter là.

Nous attendions l'arme au bras, lorsque vers trois heures Buche regardant en arrière sur la route me dit:

— Voici l'empereur qui vient.

Et d'autres encore disaient dans les rangs.

— Voici l'empereur!

La fumée était tellement épaisse qu'on voyait à peine, sur la petite butte de Rossomme, les bonnets à poil de la vieille garde. Je m'étais aussi retourné pour voir l'empereur, mais bientôt nous reconnûmes le maréchal Ney, avec cinq ou six officiers d'état-major; il arrivait du quartier général, et poussait droit sur nous au galop à travers champ. Nous lui tournions le dos. Nos commandants se portèrent à sa rencontre, et nous les entendîmes parler, mais sans rien comprendre, à cause du bruit qui nous remplissait les oreilles.

Aussitôt le maréchal passa sur le front de nos deux bataillons et tira l'épée. Depuis la grande revue d'Aschaffembourg, je ne l'avais

pas vu d'aussi près; il semblait plus vieux, plus maigre, plus osseux, mais c'était toujours le même homme; il nous regardait avec ses yeux gris-clair, et l'on aurait cru qu'il nous voyait tous, chacun se figurait que c'était lui qu'il regardait. — Au bout d'un instant, il étendit son épée du côté de la Haie-Sainte, en nous criant:

— Nous allons enlever ça!... Vous aurez de l'ensemble... C'est le nœud de la bataille... Je vais vous conduire moi-même. Bataillons, par file à gauche!

Nous partîmes au pas accéléré. Sur la chaussée, on nous fit marcher par compagnies sur trois rangs; je me trouvais dans le deuxième; le maréchal Ney était devant, à cheval, avec les deux commandants et le capitaine Florentin; il avait remis son épée dans le fourreau; les balles sifflaient par centaines, le canon grondait tellement dans le fond de Hougoumont, à gauche et sur notre droite en arrière que c'était comme une grosse cloche dont on n'entend plus les coups à la fin, mais seulement le bourdonnement sourd. Tantôt l'un, tantôt l'autre de nous s'affaissait, et l'on passait par-dessus.

Deux ou trois fois le maréchal se retourna, pour voir si nous marchions bien réunis; il avait l'air si calme, que je trouvais pour ainsi dire naturel de n'avoir pas peur; sa mine donnait de la confiance à tout le monde, chacun pensait:

— Ney est avec nous... les autres sont perdus!

Voilà pourtant la bêtise du genre humain, puisque tant de gens restaient en route. Enfin, à mesure que nous approchions de cette grande

bâtisse, le bruit de la fusillade devenait plus clair au milieu du roulement des canons, et l'on voyait aussi mieux la flamme des coups de fusil qui sortaient des fenêtres, le grand toit noir au dessus dans la fumée, et la route encombrée de pierres.

Nous longions une haie, et derrière cette haie pétillait le feu de nos tirailleurs, car la première brigade de la division Alix n'avait pas quitté les vergers; en nous voyant défiler sur la chaussée, elle se mit à crier: *Vive l'empereur!* Et comme toute la fusillade des Allemands se dirigeait alors sur nous, le maréchal Ney, tirant son épée, cria d'une voix qui s'entendit de loin:

— En avant!

Il partit dans la fumée avec deux ou trois autres officiers. Nous courions tous, la giberne ballottant sur les reins et l'arme prête. Derrière, bien loin, la charge battait, on ne voyait plus le maréchal, et ce n'est que près d'un hangar qui sépare le jardin de la route, que nous le découvrîmes à cheval devant la porte cochère. Il paraît que d'autres avaient déjà voulu forcer cette porte, car des tas de morts, de poutres, de pavés et de décombres s'élevaient contre, jusqu'au milieu de la route. Le feu sortait des trous de la bâtisse, on ne sentait que l'odeur épaisse de la poudre.

— Enfoncez-moi cela! criait le maréchal, dont la figure était toute changée.

Et nous tous, à quinze, vingt, nous jetions nos fusils, nous levions les poutres, et nous les pouissions contre cette porte, qui criait en retentissant comme le tonnerre. A chaque coup, on aurait cru qu'elle allait tomber. A travers ses ais, on voyait les pavés à l'intérieur

entassés jusqu'au haut. Elle était criblée. En tombant, elle nous aurait écrasés, mais la fureur nous rendait aveugles. Nous ne ressemblions plus à des hommes: les uns n'avaient plus de shakos, les autres étaient déchirés, presque en chemise, le sang leur coulait sur les mains, le long des cuisses; et dans le roulement de la fusillade, des coups de mitraille arrivaient de la côte, les pavés autour de nous sautaient en poussière.

Je regardais et je ne voyais plus ni Buche, ni Zébédé, ni personne de la compagnie; le maréchal était aussi parti et notre acharnement redoublait. Et comme les poutres allaient et venaient, comme on devenait fou de rage en voyant que cette porte ne voulait pas s'enfoncer, tout à coup les cris de: *Vive l'empereur!* éclatèrent dans la cour avec un tumulte épouvantable. Chacun comprit que nos troupes étaient dans la ferme; on se dépêcha de lâcher les poutres, de reprendre les fusils et de sauter par les brèches dans le jardin, pour aller voir où les autres étaient entrés. C'est derrière la ferme, par une grande porte qui passait par une grange. On entra à la file comme des bandes de loups; et l'intérieur de cette vieille bâtisse, plein de paille, de greniers à foin, les écuries recouvertes de chaume, ressemblait à l'un de ces nids pleins de sang où les éperviers ont passé.

Sur un grand fumier, au milieu de la cour, on perçait les Allemands, qui poussaient des cris et des juréments sauvages.

J'allais à travers ce massacre au hasard. J'entendais aussi crier: — Joseph! Joseph! — et je regardais, pensant: — C'est Buche qui m'appelle. — Dans le même instant je l'aper-

43. A vendre, un fourneau en fer, à deux trous, avec tuyaux et marmites n° 15 et 14. S'adr. à Ami Lambelet, au n° 6, Ecluse.

Librairie Delachaux et Sandoz,

à NEUCHÂTEL,

Nous venons de recevoir un bel assortiment de registres et livres de comptabilité de tout genre et recommandons tout spécialement un registre intitulé :

COMPTABILITÉ DE MÉNAGE

par M. Séroin,
beau volume oblong, relié, prix fr. 3.50.

Registre d'effets à payer

très-pratique pour le commerce, beau volume oblong, relié, prix fr. 4.

MM. JAQUET & Co préviennent le public, qu'ils ont transféré à l'Ecluse, à côté de la pension de M. Leuthold, n° 29, une de leurs caves, où ils continuent à détailler de bons vins blancs et rouges à 58 c. le pot par brande ou brochet, rendu à domicile 40 c. le litre et 50 c. la bouteille.

Les mêmes offrent à vendre de rencontre : un char à camionner les marchandises, en bon état; une chaise de voyage; un petit fourneau en catelles portatif; des pendules tableau et à cloche. S'adr. rue des Epancheurs n° 8, au plain-pied.

ON DEMANDE A ACHETER.

46 On demande à acheter quelques cents bouteilles (dites litres). S'adr. à M. Alfred Perregaux, marchand de fournitures d'horlogerie, rue du Temple-neuf.

A LOUER.

47. A louer, pour St-Jean prochaine, un appartement de 6 pièces, chambre de domestique et dépendances. S'adr. à M. Th. Porret, Terreaux 3, 2^{me} étage.

48. A louer, pour la St-Jean, rue Pury, n° 6, au premier étage, un beau logement composé de quatre chambres avec balcon, deux cabinets et de jolies dépendances. S'adr. à M. Arnd-Borel.

49. A louer, dès le 25 avril, un appartement de 5 pièces, cuisine, galetas, chambre haute et cave, rue des Moulins, n° 58, au 2^{me}. De plus, une chambre meublée ou non, pour de suite, même étage.

50. On offre à louer, au faubourg, à des personnes tranquilles et sans enfant, un petit logement de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adr. au premier étage, n° 30.

cus à droite, devant la porte d'un bûcher, qui croisait la baïonnette contre cinq ou six des nôtres. Je vis en même temps Zébédé, car notre compagnie se trouvait dans ce coin, et, courant au secours de Buche, je criai :

— Zébédé!

— Ensuite, fendant la presse :

— Qu'est-ce que c'est? dis-je à Buche.

— Ils veulent massacrer mes prisonniers, dit-il.

Je me mis avec lui. Les autres, dans leur fureur, chargeaient leurs fusils pour nous tuer; c'étaient des voltigeurs d'un autre bataillon. — Zébédé vint avec plusieurs hommes de la compagnie, et sans savoir encore ce que cela voulait dire, il empoigna l'un des plus terribles à la gorge, en criant :

— Je m'appelle Zébédé, sergent au 6^e léger... Après l'affaire nous aurons une explication ensemble.

Alors les autres s'en allèrent, et Zébédé me demanda :

— Qu'est-ce que c'est, Joseph?

Je lui dis que nous avions des prisonniers, et tout de suite il devint pâle de colère contre nous; mais étant entré dans le bûcher, il vit un vieux major, qui lui présentait la garde de son sabre en silence, et un soldat qui disait en allemand :

— Laissez-moi la vie, Français!... Ne m'ôtez pas la vie?

Dans un moment pareil, où les cris de ceux qu'on tuait remplissaient encore la cour, cela vous retournait le cœur. Zébédé leur dit :

— C'est bon... je vous reçois mes prisonniers.

Il ressortit et tira la porte. Nous ne quittâ-

51. A louer, pour de suite ou pour la Saint-Jean si on le désire, une pinte située aux abords de la ville, bien achalandée. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

52. Une chambre meublée, à louer de suite à la Boine, n° 6.

53. A louer, de suite, un petit logement, pour St-Jean, un logement au 1^{er} étage composé d'une grande chambre, cuisine et dépendances; de suite, une chambre garnie et une non garnie. S'adr. rue des Moulins, n° 13, 2^{me} étage.

54. A remettre, un établissement de pâtisserie et confiserie, dans un des meilleurs quartiers de la ville de Genève, avec une bonne clientèle. S'adr. à M. Cormier, rue de Lausanne n° 10, en face de la gare, à Genève.

55. A louer, pour de suite, 2 jolies chambres et 2 cabinets meublés; on donnera la pension si on le désire. La maison est située tout près de la gare. S'adr. au bureau d'avis.

56. A remettre, pour de suite ou pour St-Jean prochaine, le 3^{me} étage du n° 5, rue des Terreaux. S'adr. pour le voir et les conditions, à Henri Ruply.

57. A louer pour St-George, au rez-de-chaussée, rue du Neubourg, un logement avec un emplacement pouvant servir à l'usage de débit, boutique ou atelier, etc.

Un autre logement est à remettre présentement, situé rue du Tertre. S'adr. au 2^{me} étage, rue des Terreaux n° 7.

58. A louer, pour St-Jean, un logement situé vis-à-vis de l'hôtel de Commune de Colombier. S'adr. à Mme Meuri, épicière, au dit lieu, ou au propriétaire M. Charles Morel, au Cheval-Blanc.

59. A louer, pour la St-Jean prochaine, rue des Epancheurs, n° 8, au premier étage, un beau logement composé de cinq chambres et vastes dépendances. S'adr. au même local.

60. A louer, de suite, une jolie chambre meublée, au soleil levant, rue des Moulins 45. S'adr. au 2^{me} étage.

CHAMBRES à louer et pension pour jeunes messieurs, chez M. Holzhalt, architecte, Oberstrasse, n° 123, près de l'école polytechnique, à Zurich.

62. A louer, à Bôle, pour la St-Jean ou plus tôt si on le désire, deux appartements avec toutes les dépendances nécessaires, ainsi que verger et jardin. On y jouit de la vue du lac et des Alpes. S'adr. à Mme L'Hardy-Pettavel.

63. Pour cas imprévu, à louer, de suite, un petit magasin dans la maison du n° 13, Grand-rue. S'adr. au propriétaire.

64. A louer, avec la pension, une jolie chambre se chauffant et une mansarde. S'adr. au bureau d'avis.

65. A louer, une chambre meublée, place du Marché, n° 1, 2^{me} étage.

66. Une petite chambre meublée, bien éclairée et se chauffant, au 4^{me} étage, près la Croix-du-Marché, à raison de fr. 12 par mois, à un jeune homme tranquille. S'adr. au magasin Meyer-Richard, rue des Halles.

67. A sous-louer, à dater du 1^{er} mars, maison n° 6 de la rue de l'Industrie, deux logements, l'un au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage, composés chacun de cinq chambres, cuisine, 3 caves, 3 mansardes, faculté de bail jusqu'au 24 juin 1868. S'adr. à la Direction du Franco-Suisse.

68. A louer pour le 1^{er} mars, une chambre meublée ou non. S'adr. n° 7, rue des Terreaux, 2^{me} étage.

69. A louer, dès à-présent, la **fabrique de Grandchamp**, comportant une force motrice de dix chevaux, avec bâtiments d'exploitation et d'habitations, et les machines nécessaires à la filature et au tissage de la laine, faciles à approprier à ceux du coton. Cet établissement, si favorablement situé au centre de localités importantes, sur un cours d'eau intarissable, à proximité de gares et de voie de navigation, pourra, à défaut, être loué pour servir à toute autre industrie. S'adr. au notaire Aug. Jacot, à Boudry.

ON DEMANDE A LOUER.

70. Une personne âgée, seule avec sa domestique, demande pour la St-Jean un logement de deux chambres, cuisine et dépendances. On désire qu'il soit exposé au soleil. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

71. Une domestique, sachant faire un bon ordinaire, aimerait à se placer de suite. S'adr. à Mlle DuPasquier, près du temple, à Colombier.

72. Une domestique d'un certain âge, parlant allemand et français, cherche une place de sommière ou de femme-de-chambre. Elle pourrait entrer à la St-Georges. S'adr. à M. Hodel, aubergiste à Serrières.

73. Une jeune fille recommandable, appartenant à de braves parents et qui a quelque notion de la cuisine, désirerait se placer à Neuchâtel le plus tôt possible, dans une famille respectable, pour tout faire. S'adr. au bureau d'avis.

risquons d'être entourés par des forces doubles de la nôtre.

C'était une nouvelle terrible; eh bien! plusieurs êtres dépourvus de bon sens s'écriaient :

— Tant mieux! que les Prussiens arrivent... nous les écraserons tous ensemble!

Mais les gens qui n'avaient pas perdu la tête comprirent aussitôt combien nous avions eu tort de ne pas profiter de notre victoire à Ligny, de laisser les Prussiens s'en aller tranquillement pendant la nuit, sans envoyer de cavalerie à leur poursuite, comme cela se fait toujours. — On peut dire hardiment que cette grande faute est cause de notre désastre de Waterloo! — L'empereur avait bien envoyé le lendemain, à midi, le maréchal Grouchy avec trente-deux mille hommes à la recherche de ces Prussiens, mais c'était beaucoup trop tard: ils avaient eu le temps de se reformer pendant ces quinze heures, de prendre de l'avance et de s'entendre avec les Anglais. Il faut savoir que le lendemain de Ligny les Prussiens conservaient quatre-vingt-dix mille hommes, dont trente mille de troupes fraîches et deux cent soixante-quinze canons. Avec une armée pareille ils pouvaient faire ce qui leur plaisait, ils pouvaient même livrer une seconde bataille à l'empereur; mais ce qui leur plaisait le plus, c'était de nous tomber en flanc, pendant que nous avions les Anglais en tête. C'est tellement clair et simple, qu'on ne comprend pas que des gens trouvent que c'est étonnant. Blucher nous avait déjà fait le même tour à Leipzig, et maintenant il nous le faisait encore, en laissant Grouchy le poursuivre bien loin derrière. Est-ce que Grouchy

74. Une domestique allemande, 22 ans, porteuse de bons certificats, cherche une place le plus tôt possible; elle sait faire un bon ordinaire, ainsi que coudre, tricoter, repasser, etc. S'adr. chez M. Kolb, brasserie Vuille, 2^{me} étage.

75. On désire placer dans une bonne famille bourgeoise, pour y apprendre le français et aider dans le ménage, une jeune fille de la Suisse allemande. Il ne lui serait payé aucun gage et elle ne paierait rien pour la pension. S'adr. au bureau d'avis.

76. Une jeune fille cherche une place soit de fille-de-chambre, soit pour faire un ménage ou comme sommière. S'adr. rue du Neubourg, n° 19, au 5^{me} étage.

77. Un jeune homme allemand, qui sait un peu le français et qui a fait le service de valet-de-chambre pendant quatre ans dans la même maison, cherche à se placer dès le mois de mai, pour le même service ou pour sommière. S'adresser au bureau de cette feuille.

78. Une bonne cuisinière, qui a servi dans les premiers hôtels de la Suisse française, désire être placée dans un bon hôtel. Elle pourrait remplacer un chef. S'adr. à M^{lle} Jost, rue du Château, n° 4, au rez-de-chaussée.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

79. On cherche une fille qui sache faire la cuisine et autres ouvrages de ménage. S'adr. au Dauphin à Serrières. Elle pourrait entrer de suite. Inutile de se présenter sans de bons certificats.

80. On demande, pour faire un petit ménage, une honnête servante parlant français. Rue du Pommier 3, 2^{me} étage.

81. On demande une jeune fille pour bonne d'enfant; pour informations, Grand-rue, boulangerie n° 2.

82. On demande, pour entrer de suite, un domestique au fait du rural, sachant soigner et conduire un cheval, de même que cultiver un jardin. Il est inutile de se présenter sans des preuves de moralité et de capacité. S'adr. à M. Ed. Favre-Brandt, au Locle.

83. On demande, pour entrer de suite, un bon domestique au courant de tous les travaux de la campagne et parlant français. S'adr. au bureau d'avis.

84. On demande un bon domestique vigneron. S'adr. au bureau d'avis.

85. Une bonne famille du canton de Berne demande pour le mois d'avril prochain, pour bonne d'enfants, une jeune fille de toute moralité, sachant le français. Outre de bons gages, cette jeune fille peut compter sur un bon traitement. S'adr. rue St-Honoré n° 1, second étage.

86. On demande pour la fin de mars, une servante robuste, sachant faire la cuisine et travailler à la campagne. Elle doit savoir le français et posséder de bons certificats. S'adr. à M. Bourquin, aubergiste, à Savagnier.

87. Un célibataire d'un certain âge, demande le plus tôt possible une personne de 40 à 50 ans ou une veuve, pour conduire son ménage et cultiver un jardin; des preuves de moralité sont nécessaires. S'adr. à Edouard Udriet, à Trois-Rods près Boudry.

pouvait le forcer de revenir sur lui, pendant que Blucher voulait aller en avant?

Notre seule espérance alors était qu'on avait envoyé l'ordre à Grouchy de venir nous rejoindre, et qu'il allait arriver derrière les Prussiens; mais l'empereur n'avait pas envoyé cet ordre.

Vous pensez bien que ce n'est pas à nous autres simples soldats que ces idées venaient, c'était à nos officiers, à nos généraux; nous autres, nous ne savions rien; nous étions là comme des innocents qui ne se doutent pas que leur heure est proche.

Enfin j'ai dit tout ce que je pense, et maintenant je vais vous raconter le reste de la bataille, selon ce que j'ai vu moi-même, afin que chacun en sache autant que moi.

(A suivre).

OBJETS PERDUS ou TROUVES.

88. Il s'est égaré, à Neuchâtel, jeudi 2 courant, 2 jeunes chiens. L'un, d'une assez grande taille, répondant au nom de Sultan, a le manteau blanc, le poil ras, les oreilles brunes et une tache de même couleur à la naissance de la queue qui est courte. L'autre d'une taille plus petite, race épagneule, répondant au nom de Flore, a le manteau blanc, le poil long, quelques taches brunes et les oreilles de même couleur. Les personnes chez lesquelles ces chiens auraient pu se rendre, ou qui pourraient en donner des indices, sont priées d'en informer le propriétaire M. Louis Vouga-Mentha, à Cortaillod, qui récompensera.

89. Le propriétaire d'une loquette neuve, avec 3 rames et un puisard en fer-blanc, et un grand gouvernail de barque, trouvés près St-Blaise, peut les réclamer à L. Kuffer, au dit St-Blaise.

90. Trouvé, à la sortie du temple de Corcelles, une **broche**. On peut la réclamer chez Victor Sagne, épicière.

91. On a perdu, mardi à nuit tombante, un voile noir, en partant du faubourg et allant au haut de la ville par la poste, la Balance, et le grand escalier. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter contre récompense, rue du Château, n° 19.

92. Trouvé, un outil d'horlogerie dit **tour à pivoter**; le réclamer, contre désignation et les frais d'insertion, à M. Borel-Huguenin, au Vauseyon, près Neuchâtel.

93. Perdu, dimanche, au temple du haut, une **épingle** à bonnet en écaille; on est prié de la remettre, contre une récompense, rue du Coq-d'Inde, n° 5.

94. Perdu, mercredi soir 15 février, aux Terraux, un recueil de cantiques; le nom du propriétaire est dedans. L'on est prié de le rapporter aux Terraux, 15, contre récompense.

95. Resté, dans l'omnibus de Boudry, ces jours passés, un petit parapluie brun. Le réclamer chez Lambert, voiturier, rue St-Honoré, n° 5.

AVIS DIVERS.

96. Une jeune fille partant pour la Saxe à la fin de mars courant, désirerait avoir la compagnie d'une demoiselle qui ferait le même voyage. S'adr. à Abram Nicoud, à Auvignier.

FOURNITURES aux écoles militaires cantonales.

Un concours est ouvert pour les fournitures de pain et de viande aux écoles militaires cantonales qui auront lieu cette année à Colombier.

Pain de froment, de bonne qualité, par rations d'une livre et demie, poids fédéral.

Viande de bœuf, ou de vache, de bonne qualité, les quatre quartiers seulement, par rations de vingt loths, poids fédéral.

Les boulangers et les bouchers qui désirent entreprendre ces livraisons peuvent prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Département Militaire. Les soumissions devront être adressées au dit département, d'ici au 16 mars courant, cachetées et affranchies avec l'indication: *Fournitures pour les écoles militaires cantonales à Colombier.*

Chaque entrepreneur devra fournir un cautionnement réel de mille francs, ou deux cautions solvables et solidaires pour la même somme.

Neuchâtel, le 1 mars 1865.

Département militaire.

Conférences publiques pour hommes.

Lundi 6 mars 1865, à 8 h. du soir, aux Berclès.

LES ANGES,

par M. le pasteur GODET.

HOTEL BRITANNIQUE, avenue Victoria, 20, à Paris, tenu par M. L. Perret, d'Auvignier. Cet hôtel est recommandable sous tous les rapports; on y trouve des chambres depuis 2 fr. en dessus, bonne table, ainsi que tout le confort désirable.

100. On a l'honneur d'annoncer à l'honorable public que l'on fait toutes espèces de réparations de marbres, tels que cheminées, vases, tablettes et ustensiles, à un prix raisonnable. S'adr. Grand-rue, 14, 1^{er} étage.

101. On demande un jeune homme pour apprenti jardinier. S'adr. à H. Zimmermann, jardinier, à Monruz, près Neuchâtel.

SOIRÉE PUBLIQUE

POUR JEUNES GENS,

vendredi 10 mars, à 8 1/2 h.

au Local de l'Union chrétienne, escalier du Château n° 14.

Washington,

par M. LARDY, pasteur à Rochefort.

103. Un jeune pasteur ou instituteur, ou autre personne chrétienne qui serait disposée, sans interrompre ses fonctions actuelles, à se mettre à la tête d'un institut, dans le canton de Neuchâtel, est priée de s'adresser par lettre affranchie, sous les initiales S. O. P., poste restante à Neuchâtel, dans l'espace de dix jours.

Bureau de contrôle de Neuchâtel.

Le soussigné informe MM. les fabricants d'horlogerie, monteurs de boîtes, orfèvres et bijoutiers, qu'il est dès aujourd'hui à leur disposition.

Le bureau sera ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Les lingots devront être remis avant 10 h. du matin, pour que l'essai en soit fait dans la journée.

Neuchâtel, le 2 mars 1865.

Jules MATTHEY, *essayeur-juré.*

Théâtre de Neuchâtel.

DIRECTION DE M. DURAND.

Mardi, 7 mars, seconde représentation, composée de: **LA COURTE PAILLE**, comédie-vaudeville en trois actes. — **UNE FEMME QUI SE GRISE**, vaudeville en un acte.

Prix des places: Loges, fr. 2^o 50. — Premières galeries, fr. 2 — Parterre fr. 1^o 50. — Secondes galeries, fr. 1. — Amphithéâtre, 60 cent.

Les bureaux ouvriront à 7 h. On commencera à 7 1/2 h.

BAL PUBLIC

DANS LA

GRANDE SALLE

chez M. SCHWOB, au Landeron,

Dimanche et lundi, 5 et 6 mars.

Il y aura une bonne musique et un parfait accueil est réservé aux amateurs.

AVIS AUX DAMES

Mlle Fallier a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a ouvert dans son domicile, hôtel du Commerce, chambre n° 2, un cours où elle enseigne à faire des souliers, à la manière américaine. En dix leçons, chaque dame pourra apprendre à faire, à très-peu de frais, ses souliers, ses bottines ou pantoufles; c'est un travail aussi facile qu'agréable, et les chaussures ne reviennent pas même à moitié prix. M^{lle} Fallier ne restera-ici que **jusqu'à mercredi.**

Avis aux maîtres maçons,

carriers ou entrepreneurs.

La Commission cadastrale et de bornage pour les communes de Cornaux et de Vens et le Maley, met au concours la fourniture d'environ 2000 bornes, partie en roc, grès ou granit; on admettra des soumissions partielles et par petites parties, si le même fournisseur ne pouvait livrer la totalité. S'adresser, d'ici au 15 mars prochain, à M. Alphonse Favarger, à Cornaux, ou à M. J.-F. Dardel, notaire, à Neuchâtel. Cornaux, le 21 février 1865.

Au nom de la Commission cadastrale,

Le Secrétaire, F. DARDEL.

Service des sapeurs-pompiers.

A dater du 1^{er} mars, la première compagnie prend le service du théâtre, et la seconde le service de campagne.

Le Commandant,

de MANDROT,
L.-colonel fédéral.

ETAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE.

Albert Wacker, négociant, de Mulhouse, y domicilié, et Marie-Louise Bohn, dom. à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 22 fév. Laure-Marie-Louisa, à Louis-Auguste Perrenoud et à Louisa-Caroline née Jeanjaquet, de la Sagne.

23. Clara-Léonore, à Jean-David Vessaz et à Marianne-Rosette née Guilloid, vaudois.

24. Charles-Emile, à Louis Blondel et à Mélanie-Henriette née Longel, vaudois.

DÉCÈS.

Le 24 fév. Albrecht-Roudolphe Kissling, 67 ans, 8 mois, 24 jours, menuisier, époux de Anna née Gammeter, bernois.

28. Louis Mojon, 45 ans, 9 mois, 26 jours, marchand, époux de Julie née Dubied, des Hauts-Geneveys.

1^{er} mars. Julie née Guyot, 72 ans, 8 mois, 21 jours, portière, veuve de David-Louis Coula, de Neuchâtel.

3. David-Zélim, 6 ans, 6 mois, 16 jours, fils de Zélim-Constant Paret et de Julie-Françoise née Vuille, de la Chaux-de-Fonds.

Nouvelles.

Amérique. — Entre le Sud et le Nord la même haine subsiste, haine implacable, paraît-il, entre ces deux pays. On espérait ces derniers jours voir arriver bientôt la fin du conflit, mais les espérances aujourd'hui se sont évanouies. Le Nord sent que la lutte sera longue encore, et pour la soutenir, le ministre des finances demande un emprunt de trois milliards. Le Sud se prépare à la soutenir aussi énergiquement que dans le passé. A peine élu généralissime, Lee a demandé que tous les absents rentrassent sous les armes, et il a déclaré que le Sud a des ressources suffisantes pour réclamer son indépendance. Des meetings ont été tenus à Richmond, et on s'y est prononcé avec enthousiasme pour la continuation de la guerre. Le général Sherman doit avoir déclaré que les derniers échecs des confédérés, qui les privent de quelques-unes de leurs places maritimes, sont peu sensibles pour eux, et qu'ils sont toujours aussi forts sur terre, où ils ont avantage à placer la lutte. Il aurait même assuré que la guerre n'en est qu'à ses commencements!

Paris, 3 mars. — Le *Moniteur* publie une lettre de l'empereur au ministre de l'intérieur dans laquelle il recommande les mesures d'utilité publique suivantes pour la ville de Lyon: L'abolition du pontage sur les ponts de la Saône;

Des démolitions sur l'enceinte de la Croix-Rousse;

Le dégagement des abords de l'archevêché;

La création d'un square à la Guillotière;

La création d'un square sur le terrain du grand séminaire.

Un rapport de l'amiral Mazères constate qu'un faible détachement de fusiliers marins et de tirailleurs algériens, abandonné par 200 Mexicains qui étaient leurs compagnons d'escorte, a été fait prisonnier par des Juaristes, à San-Pedro, après une défense héroïque.

Berne. — La Banque fédérale, en vertu d'une convention conclue avec la maison Dreyfuss et Comp., à Berne, fait des avances sur des marchandises et des liquides, qui sont déposés dans les magasins et les caves publiques de cette maison. Ces avances s'élèvent jusqu'aux deux tiers de la valeur des marchandises en dépôt. Ainsi les institutions connues sous le nom de *warrant* existent maintenant aussi à Berne.

Lucerne. — D'après la *Luzerner-Zeitung*, le célèbre général américain Sherman qui a récemment entrepris l'aventureuse campagne de la Georgie, ne serait autre que le ci-devant major Scherr, de Dagmersellen. Ayant fait de mauvaises affaires, Scherr avait dans le temps émigré en Amérique; cette nouvelle doit probablement être rangée parmi les nouvelles du carnaval.

— Le carnaval a été cette année très animé à Lucerne. — Parmi les cortèges burlesques on cite surtout celui de lundi dernier, représentant l'entrée en Suisse des Juifs, en vertu du traité de commerce avec la France.

Fribourg. — Dimanche matin, vers dix heures, un incendie a éclaté à Vuissens (Broye). Il a détruit une maison appartenant à la commune et contenant quatre ménages. Il paraît que des indices de malveillance ont été découverts: une femme habitant la maison incendiée a été arrêtée le jour même et a été transférée dans les prisons d'Estavayer.

Neuchâtel. — De nombreux banquets ont eu lieu mercredi au chef-lieu pour célébrer la fête du 1^{er} mars. Deux députations parties du cercle du Musée se sont rendues l'une au banquet radical de la Brasserie, l'autre au cercle des Travailleurs, pour fraterniser avec les citoyens qui s'y trouvaient réunis, et ont été accueillies avec la plus grande cordialité. Les députations de la Brasserie et des Travailleurs envoyées en retour au cercle du Musée ont été reçues par de chaleureuses acclamations; des discours empreints de conciliation et du plus pur patriotisme ont été échangés, et l'on peut espérer que cette soirée sera féconde en heureux résultats.

L'Union fait les réflexions suivantes sur cette démonstration conciliatrice:

« Réunis dans des banquets séparés, libéraux et radicaux se sont envoyé réciproquement des députations porteuses de patriotiques et chaleureuses paroles que tous les assistants ont acclamées.

» Et, nous nous plaignons à le dire, rien dans cette manifestation n'était concerté. Elle partait, chez ceux qui en ont pris l'initiative, d'un mouvement tout spontané, d'un besoin de cœur. Elle a été accueillie avec le même élan; on y a répondu avec la même franchise. Voilà la république et la liberté telle que nous les comprenons! Respect pour les convictions individuelles, union de tous sous la bannière fédérale et cantonale.

» Qu'au lendemain de cette fête chacun retourne à son camp, prêt à lutter de toutes ses forces pour ce qu'il croit être le bien du pays, c'est dans l'ordre, c'est nécessaire même. L'indifférence et l'apathie seraient le marasme.

» Mais il nous semble impossible qu'une journée comme celle de mercredi n'ait pas une heureuse influence sur le caractère de nos luttes politiques. S'il en était autrement, nous croirions notre pays bien malade.»

— Les réclamations de la presse du chef-lieu, non plus que celles d'un honorable docteur, n'ont obtenu aucune répression sérieuse de la déplorable coutume des tiraillements dans les rues, le 1^{er} mars. On a pu croire un moment que l'arrêté du conseil d'état, interdisant les décharges d'armes à feu dans les villes et villages, produirait quelque effet, mais l'illusion n'a pas été de longue durée. Dès minuit on a déchargé sur plusieurs de nos places et de nos rues des armes de fort calibre, à en juger par le bruit des détonations. Cela a duré pendant toute la journée pour les maisons situées près du lac, et le soir jusqu'à plus de 10 heures on a de nouveau tiré sous les fenêtres des citoyens, dans plusieurs rues que nous pourrions citer. Or nous demandons si la protection, de la part du préfet et de l'autorité, ne doit pas être égale pour tous les habitants de la ville? « Si le conseil d'état, dit un journal, veut que l'on tienne ses arrêtés pour autre chose que des feuilles de chou, il devrait prendre les mesures nécessaires pour les faire exécuter, à moins que le 1^{er} mars ne soit jour férié pour la police.»

On nous dit qu'à Savagnier un enfant a été grièvement blessé le 1^{er} mars par la décharge d'une arme à feu.

Neuchâtel, 4 mars 1865.

M. le rédacteur,

Ayez l'obligeance de faire parvenir, pour notre décharge, à la connaissance du public, le résultat de la séance que la Société de Belles-Lettres a donnée jeudi dernier au profit des pauvres de la ville:

Produit brut fr. 464

A déduire: Frais divers (location d'un piano, frais d'impression, etc.) » 64

Produit net fr. 400

Nous avons remis cette somme de fr. 400 au Collège des Anciens, qui en disposera en faveur des pauvres.

Au nom de la Société de Belles-Lettres,

Le président, E. TISSOT,
Etudiant en théolog.

— Tout le bien que nous entendons dire de la séance offerte jeudi au public de notre ville par la Société de Belles-Lettres, augmente nos regrets de n'avoir pu y assister. Suivant ce qu'on nous rapporte, les deux petites comédies ont été jouées avec beaucoup de naturel et d'entrain, même les rôles féminins, si difficiles pour des hommes à nuancer sans tomber dans la charge.

La partie musicale a fait honneur aux jeunes exécutants, dont le public s'est plu à encourager par ses applaudissements le talent et les travaux persévérants. Le nombreux auditoire qui assistait à la séance a passé ainsi deux heures très-agréables, et l'on a aussi remarqué que les convenances et le bon goût avaient été toujours strictement observés. Enfin, le chiffre de la recette en faveur des pauvres, qui s'élève à fr. 400, donne droit aux organisateurs de la fête à la reconnaissance publique.

Dons pour les pauvres incendiés du 22 janvier.

De Mad. L. fr. 3. — D'un anonyme, fr. 5.

— D'un anonyme, fr. 1. — De M. E. D.,

fr. 2. — Total à ce jour: fr. 51.